

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR »

Paris, le 23/09/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

- **Evolution de la catégorie du Fonds en article 9 au sens du Règlement européen SFDR**

Nous vous rappelons que le Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 (dit « Règlement SFDR »), entré en vigueur depuis le 10 mars 2021, prévoit trois catégories de produits :

- Les produits relevant de « **l'article 9** » qui présentent un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « **l'article 8** » qui promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « **l'article 6** » qui ne relèvent ni de l'article 8, ni de l'article 9.

Actuellement, votre Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relève à ce titre de **l'article 8** au sens du Règlement SFDR.

Sienna Gestion a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière de votre Fonds : une part de 85 % minimum de l'actif net du Fonds sera investie, au travers d'obligations « vertes », dans des projets permettant la transition énergétique et écologique, projets qui répondent à la définition « d'investissements durables » au sens du règlement européen SFDR.

Par conséquent, au regard de cet objectif d'investissement durable, votre Fonds relèvera désormais de **l'article 9**.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 30/09/2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com